



5 (mauvaises...) raisons de ne pas adhérer aux AFC !

→ Je donne déjà à un certain nombre d' "œuvres", et je cotise à d'autres associations ...

Notre réponse : Une Association Familiale n'est pas une « œuvre », récoltant des dons ... C'est une association qui détient, par la Loi, le pouvoir de représenter les familles. Adhérer est donc une démarche spécifique : être représenté auprès des Pouvoirs Publics, des média, et (accessoirement) bénéficier des services mis en place pour les adhérents. La comptabilisation des voix des familles adhérentes (Parents et enfants) est une réalité. Où sont donc les voix de votre famille ?

→ Financièrement c'est trop lourd ...

Notre réponse : la cotisation annuelle (moins d'un plein d'essence ! ...) nous permet de financer notre action. Une cotisation réduite est toujours possible pour les familles dont les moyens ne permettraient pas de payer le montant intégral.

→ Je n'ai pas le temps de participer à toutes vos activités ...

Notre réponse : nos activités ne sont que proposées (mais il serait dommage de s'en priver...). La participation n'est pas une condition d'adhésion, loin de là ! Nous comprenons que votre vie familiale, vos engagements ne vous permettent pas toujours de nous rejoindre dans nos actions. Votre simple adhésion est déjà fondamentale pour notre représentativité.

→ On m'a dit que les AFC c'est ringard !

Notre réponse : notre AFC est essentiellement tournée dans ses activités vers les familles avec de jeunes enfants . Nous sommes ouverts à toutes propositions d'actions soit pour répondre aux besoins réels des familles, soit pour réagir face à l'actualité. De plus, « servir » la Famille, en s'appuyant sur le postulat qu'une famille stable, fondée sur le mariage, disposant des moyens nécessaires à sa mission éducative, est un élément fondamental de la survie de la Société, ... est-ce vraiment dépassé ?

→ Je n'ai plus d'enfants à la maison ... place aux jeunes !

Notre réponse : nous comprenons que vous ne soyez pas disposés à vous engager activement dans la vie de notre AFC. Les « jeunes » sont là, bien actifs ... Mais, même si vos enfants ne sont plus à la maison, que vous soyez en couple ou veuf ou veuve, vous formez toujours une « famille », et votre adhésion compte : c'est le signe de votre soutien à notre action et cela renforce notre représentativité : 1 voix c'est 1 voix ! Votre cotisation également est importante, car, sans finances, nous ne pouvons pas faire grand chose !



5 (excellentes...) raisons d'adhérer aux AFC ! Associations Familiales Catholiques

→ Les AFC sont le seul mouvement familial dont les positions sont basées ouvertement sur l'Enseignement de l'Eglise

C'est leur originalité par rapport aux autres Associations Familiales. De ce fait, elles sont "en lien" avec l'Eglise au niveau national et au niveau local. Les AFC du Var font partie des Mouvements de la Pastorale Familiale et entretiennent des contacts réguliers avec le Diocèse de Fréjus-Toulon. Elles participent aux manifestations telles que « Familles en fête » et aux travaux de l'observatoire socio-politique diocésain.

→ Je participe ainsi à la défense des valeurs familiales qui fondent une Société juste et solidaire

Les AFC sont ainsi au service de la "Famille". Elles agissent *notamment* pour :

- ♦ la défense de la Vie de la conception à la mort naturelle
- ♦ la reconnaissance du mariage stable comme *fondement* de la famille
- ♦ l'épanouissement spirituel et moral de chaque membre de la famille
- ♦ une justice fiscale permettant aux familles de faire face à leurs charges
- ♦ une politique familiale reconnaissante de la valeur du travail effectué au foyer par les parents pour élever leurs enfants.

→ Je renforce la représentativité des AFC auprès des Pouvoirs Publics

La force des AFC passe par leur représentativité ! Cette représentativité est mise en œuvre au niveau national par la Confédération nationale des AFC, au niveau départemental par la fédération départementale des AFC et au niveau local par l'action de chaque AFC :

- ♦ prises de position sur les grands débats de Société (relations avec les médias)
- ♦ interventions auprès des élus, Administrations
- ♦ action sur la politique familiale par les UDAF et l'UNAF

→ Je donne à l'AFC les moyens de son action

en versant des dons et une cotisation déductibles de mes impôts à hauteur de 66% !

→ Je bénéficie de services directement orientés vers les besoins des familles

- ♦ Chantiers Education, Bourses aux vêtements, Conférences, Entraides inter familles, Pèlerinages, Sorties familiales, Baby-sitting etc.